

INTRANET

Comité exécutif du 21 janvier 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 21 janvier 2016.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire et M. Luc Boivin, conseiller.

PRÉSENTS
PAR TÉLÉPHONE : M. Claude Tremblay, conseiller et Mme Sylvie Gaudreault, conseillère.

ABSENT : M. Jacques Cleary, conseiller

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-Yves Provencher, observateur (par téléphone), M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 10h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. APPEL D’OFFRES 2015-472 – ENTREPOSAGE ET MISE EN VALEUR DES BOUES D’ÉPURATION ET DE FOSSES SEPTIQUES; VS-CE-2016-52

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’entreposage et la mise en valeur des boues d’épuration et de fosses septiques, et ce, pour une durée de trente-sept (37) mois ou soixante-un (61) mois, selon l’option retenue (appel d’offres 2015-472 estimé de 2 150 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’option 61 mois a été retenue et que la date prévue de fin de contrat est le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que pour les fins d’adjudication, les coûts occasionnés pour le transport sont additionnés aux prix soumis, tel que prévu au devis d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

GAZON SAVARD SAGUENAY INC. 3478, rang St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 0G6	Option 1 (37 mois) :	Non retenue
	Option 2 (61 mois) :	2 191 906,40 \$

SANIDRO INC.
1422, rang Ste-Famille, Chicoutimi (Québec) G7H 7T8

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2016

INTRANET

Comité exécutif du 21 janvier 2016

Option 1 (37 mois) : Non retenue
Option 2 (61 mois) : 3 689 892,68 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	1	Option 1 : 37 mois	Non retenue
	2	Option 2 : 61 mois Entreposage et mise en valeur des boues d'épuration et de fosses septiques	1 906 420,00 \$
Total avant taxes :			1 906 420,00 \$
TPS :		5%	95 321,00 \$
TVQ :		9,975 %	190 168,40 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 191 906,40 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6500410, 6500301, 6500302 et 6500303.

Adoptée à l'unanimité.

2. APPEL D’OFFRES 2016-011 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– REAMENAGEMENT DES LOCAUX;
VS-CE-2016-53

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour le réaménagement de la salle de réunion, l'isolation du bureau du directeur et le remplacement des revêtements de plancher à la Direction des ressources humaines de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2016-011);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CEVICO INC. 800, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2E8	37 443,23 \$
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 Qc inc.) 3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3	39 953,81 \$
ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2016

INTRANET

Comité exécutif du 21 janvier 2016

4178, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2	42 908,67 \$
LES CONSTRUCTIONS RÉAL HOUDE INC. 410, rue Joseph-Nil-Claveau, La Baie (Québec) G7B 4R6	48 979,35 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION OPCR (9264-6975 Qc inc.) 2749, boul. Talbot, suite B, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	58 791,32 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. 766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6	62 017,52 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEVICO INC.	1 à 4	Réaménagement des locaux de la Direction des ressources humaines	32 566,41 \$
Total avant taxes :			32 566,41 \$
TPS :		5%	1 628,32 \$
TVQ :		9,975 %	3 248,50 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			37 443,23 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1601007.P161601.001.27110.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10 h 05.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mfl

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2016

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire
du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la
salle des délibérations du comité exécutif, le 21 janvier
2016 - Un quorum présent.

**APPEL D’OFFRES 2015-472 – ENTREPOSAGE ET MISE EN VALEUR DES BOUES
D’ÉPURATION ET DE FOSSES SEPTIQUES;
VS-CE-2016-52**

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’entreposage et la mise en valeur des boues d’épuration et de fosses septiques, et ce, pour une durée de trente-sept (37) mois ou soixante-un (61) mois, selon l’option retenue (appel d’offres 2015-472 estimé de 2 150 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’option 61 mois a été retenue et que la date prévue de fin de contrat est le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que pour les fins d’adjudication, les coûts occasionnés pour le transport sont additionnés aux prix soumis, tel que prévu au devis d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

GAZON SAVARD SAGUENAY INC.
3478, rang St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7H 0G6

Option 1 (37 mois) :	Non retenue
Option 2 (61 mois) :	2 191 906,40 \$

SANIDRO INC.
1422, rang Ste-Famille, Chicoutimi (Québec) G7H 7T8

Option 1 (37 mois) :	Non retenue
Option 2 (61 mois) :	3 689 892,68 \$

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la
réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de
séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} février 2016

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GAZON SAVARD SAGUENAY INC.	1	Option 1 : 37 mois	Non retenue
	2	Option 2 : 61 mois Entreposage et mise en valeur des boues d'épuration et de fosses septiques	1 906 420,00 \$
Total avant taxes :			1 906 420,00 \$
TPS :		5%	95 321,00 \$
TVQ :		9,975 %	190 168,40 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 191 906,40 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6500410, 6500301, 6500302 et 6500303.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 21 janvier 2016.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 22^e jour du mois de janvier 2016.

L'assistante-greffière,

AJ/mfl

ANNIE JEAN

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2016

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire
du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la
salle des délibérations du comité exécutif, le 21 janvier
2016 - Un quorum présent.

**APPEL D'OFFRES 2016-011 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES –
REAMENAGEMENT DES LOCAUX;
VS-CE-2016-53**

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour le réaménagement de la salle de réunion, l'isolation du bureau du directeur et le remplacement des revêtements de plancher à la Direction des ressources humaines de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2016-011);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CEVICO INC.

800, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2E8

37 443,23 \$

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 Qc inc.)

3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

39 953,81 \$

ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE

4178, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2

42 908,67 \$

LES CONSTRUCTIONS RÉAL HOUDE INC.

410, rue Joseph-Nil-Claveau, La Baie (Québec) G7B 4R6

48 979,35 \$

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION OPCR (9264-6975 Qc inc.)

2749, boul. Talbot, suite B, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

58 791,32 \$

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la
réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de
séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} février 2016



LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC.
766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6

62 017,52 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEVICO INC.	1 à 4	Réaménagement des locaux de la Direction des ressources humaines	32 566,41 \$
Total avant taxes :			32 566,41 \$
TPS :		5%	1 628,32 \$
TVQ :		9,975 %	3 248,50 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			37 443,23 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1601007.P161601.001.27110.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 21 janvier 2016.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 22^e jour du mois de janvier 2016.

L'assistante-greffière,

AJ/mfl

ANNIE JEAN

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} février 2016